

RECIDIVES EN MATIERE CRIMINELLE ET, NOTAMMENT, APRES VIOLS OU ACTES DE PEDOPHILIE.

Questions posées :

Notre Société a-t-elle besoin de ces criminels ?

Notre Société a-t-elle le droit de "pardoner" au lieu et place des victimes et ou des familles des victimes ?

[Le viol de Marie-Christine Hodeau](#) :

A notre connaissance, un dernier viol avec froide exécution de la victime... (celle-ci n'étant plus "utile") a, pour auteur "préssumé", un récidiviste qui s'est vu contraint de reconnaître les faits en suite à une analyse ADN... (celle-ci sert quelque fois !):

[Un récidiviste](#) condamné à 11 ans de réclusion en 2002 pour le viol d'une jeune adolescente de 13 ans, mais, [en situation de liberté conditionnelle depuis 2007](#), sort, après seulement, 5 ans de détention !

Un récidiviste qui n'a pas hésité à venir s'installer... à deux pas du domicile de sa toute jeune victime, laquelle, à en croire aisément la presse et ses parents, "vit depuis lors dans la peur" !

N'évoquons pas ici l'état d'âme des parents de cette jeune fille !... Problème, semble-t-il secondaire pour le Législateur.

[La question que se pose notre Cercle de réflexion depuis moult années](#) – question que devraient enfin se poser nos Élus et, par de là, le Législateur est de savoir si, pour de tels faits irréversibles et plus que traumatisants à vie pour la victime... lorsque celle-ci n'a pas été jetée aux ordures après "utilisation"... , [ces criminels ne devraient-ils pas être sanctionnés par une peine à intégrale perpétuité ?](#)

En bénéficiant de peines à durées très limitées...

En bénéficiant, aux frais du contribuable, de prétendus "soins et suivis"...

En bénéficiant de (légal) mesures de libérations conditionnelles...

➤ Ces immondes prédateurs, ne bénéficient-ils pas d'une sorte de clémence ou, encore, d'une sorte de pardon de la part de notre Société ?

Certes, la Société ne doit pas faire acte de vengeance en ses décisions de justice, mais, ne devrait-elle pas, réellement, punir à hauteur des souffrances endurées par leurs victimes et leurs familles ?

Ne serait-il pas juste et équitable de traiter ces immondes criminels avec la même rigueur que celle avec laquelle ils ont délibérément et sauvagement traités leurs victimes ?

[Doit-on avoir de la compassion pour de tels individus ?](#)

[Peut-on ignorer la douleur, à vie, des victimes et de leurs familles ?](#)

Nous entendons déjà les réactions irresponsables de prétendues Associations dédiées à la Défense des Droits de l'Homme ou bien encore les envolées lyriques et médiatiques de beaux esprits qui eux, n'ont, jamais, eu à souffrir en leur âme et en leur chair pour de tels crimes !

Pour faire court, simple, peu coûteux pour la Société et, surtout, efficace à 100 %

Nous voulons évoquer, ici, la castration définitive prononcée, sans qu'il soit besoin d'obtenir l'accord du criminel, en peine plancher dès le premier crime et ce, sans condition d'âge pour la victime ce qui résoudrait pour partie le problème de la surveillance particulière, non fiable à 100 %, après sortie de prison pour ce type de criminels.

Nous avons cru comprendre qu'un projet de loi serait à l'étude, celui-ci préconiserait la castration uniquement pour viols de mineur de moins de 13 ans !

Une telle mesure ne ferait-elle pas, en quelque sorte, fi de la douleur perpétuelle pour ceux ou celles qui auront eu le malheur d'être violés passé leur 13^{ème} année d'âge ?

Mais, rassurons ces criminels, en l'état du délitement de nos valeurs... ceux-ci n'auront ni à craindre un enfermement à vie, ni l'imposition d'une mesure de castration définitive pourtant seul remède à leurs prétendues "pulsions". O combien de fois bien souvent fois préméditées et parfaitement organisées !

Enfin, pour en parler dans la presse et dans des "Commissions de réflexion"... nous en parlons depuis plus de 30 ans ! **Je crois, que ces jours, nous allons, certes, en reparler ! Mais, de là à mettre, réellement, un terme à ce fléau... nous en sommes au nadir !**

Hubert DEGAN
3 octobre 2009